

Arrêté validant la votation cantonale du 17 juin 2012
--

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les résultats de la votation cantonale du 17 juin 2012;
vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;
sur la proposition de son président,
arrête:

Article premier La votation cantonale du 17 juin 2012 concernant :

1. la loi du 7 décembre 2011 sur l'approvisionnement en électricité (LAEI);
 2. l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Frein au démantèlement social" et le contre-projet du Grand Conseil,
- est validée.

Art. 2 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 4 juillet 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND